



MES ENFANTS PARTENT EN SÉJOURS

VACANCES ET LOISIRS | JANVIER 2025

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (Ave)

Partir en vacances sans ses parents, c'est une expérience enrichissante pour les enfants, un moment pour grandir et gagner en autonomie.

L'aide aux vacances enfants permet ainsi aux 6-14 ans de découvrir les séjours collectifs de courte durée (de 1 à 4 nuitées maximum), organisés par des accueils de loisirs ou associations de Saône-et-Loire, avec des animateurs reconnus, à proximité du domicile parental, conventionnés Vacaf.

Les conditions à remplir

Votre droit s'étudie sur le mois de janvier de l'année : vous devez être allocataire à la Caf de Saône-et-Loire et percevoir au moins une prestation ; avoir un ou plusieurs enfants à charge âgés de 6 à 14 ans. Vous devez également dépendre de notre organisme en octobre de l'année précédente.

Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 200 euros.

Le montant de l'aide

La Caf participe à hauteur de 20 euros par jour et par enfant.

Ce montant est porté à 30 euros par jour et par enfant pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

La Caf prend en charge 1 à 10 nuitées maximum par enfant et par an.

BON À SAVOIR : vous n'avez aucune démarche à effectuer. Nous vous adressons en février une notification dans l'espace "Mon compte" ou un courrier postal vous précisant pour chaque enfant le nombre de jours et le montant du forfait journalier...

Le versement de l'aide

Nous versons l'aide directement à la structure (accueils de loisirs ou associations) conventionnée et labellisée "Vacaf". Elle vient en déduction du montant de votre facture.